

# **Avis d'Appel d'offres pour la réalisation des études d'implantation géophysique d'un puits et pour l'élaboration de son DAO**

## **1. Présentation de l'AGLC**

L'AGLC de Goudiowol enregistrée sous le récépissé n° 0012 a été créée le 22 janvier 2007. Elle a son siège à Goudiowol, situé à 40 km de Sélibaly dans la commune de Baidiam, wilaya du Guidimakha.

L'association regroupe les villages de Goudiouwol I, de Goudiouwol Ferlo, de Goudiouwol Diawbe, de Hassi Nakhlé, de Meden Boubou, de Baghdad, Tablinké et de Wad Naagé; elle compte plus de 1700 membres.

L'accès à l'eau pour la mise en valeur de leur périmètre agricole demeure un problème urgent à résoudre pour l'AGL. C'est dans ce cadre que l'ONG IDSEPE partenaire technique de ADF en Mauritanie, lance un avis d'appel d'offre pour,

- La réalisation des études géophysiques et d'implantation d'un puits
- L'élaboration d'un dossier d'appel d'offre pour la réalisation du puits.

## **I. Cadre de l'Etude**

### ***a. localisation du site***

L'implantation du puits sera réalisée dans le site du village de Goudiowol.

### ***b. Nature de la prestation de service***

Cette prestation de service concerne la réalisation d'une étude hydrogéologique et géophysique en vue d'implanter un puits et l'élaboration d'un dossier d'appel d'offre (DAO) pour la réalisation d'un puits.

## **II. Prestations du Consultant**

Les prestations du consultant seront les suivantes :

### **A) Etude hydrogéologique et géophysique de prospection et d'implantation du puits**

Cette étude visera à identifier les zones optimales d'implantation du puits tout en restant dans le périmètre prévu pour les activités culturelles de l'AGLC et en évitant la zone inondable du périmètre.

#### **A.1. Collecte et analyse de la documentation technique relative à la zone du projet, photo-interprétation et données du terrain**

- inventaire des points d'eau existants et identification de leurs caractéristiques (qualité de l'eau, débit, profondeur de captage, etc.) ;
- Collecte de la documentation technique (cartographie géologique et hydrologique, données hydrologiques, campagnes géophysiques antérieures dans le site ou dans les zones limitrophes, etc.) relative à la zone du projet ;
- Interprétation des photos aériennes et d'images satellites de la zone du projet (si disponibles) ;

- Complément d'information à partir des données du terrain (vérification des points d'eau, collectes des données auprès des populations locales pour affiner la compréhension du site. Vérification de certaines singularités des données collectées, etc.) ;

### **A.2. Etude hydrologique et géophysique de prospection**

Cette étude consistera à faire une reconnaissance hydrogéologique du terrain et à exécuter une prospection géophysique par deux méthodes combinées : la méthode électrique (sondages et traînés électriques), et la méthode électromagnétique. Les méthodes de prospection seront décrites en détail dans la méthodologie proposée.

Cette prospection conduira à la détermination du meilleur emplacement pour le puits qui sera matérialisé sur le terrain par une borne bien ancrée et bien signalée aux responsables de la coopérative.

### **A.3. Rédaction du rapport de fin des étapes A.1 et A.2**

Le consultant doit fournir les documents suivants :

- un rapport provisoire de l'étude d'implantation en 3 exemplaires ;
- un rapport final de l'étude d'implantation en 3 exemplaires ;
- le DAO des travaux de puits
- une copie électronique de ces rapports sur Clef USB.

Ces rapports doivent fournir de façon claire :

- les résultats des investigations préliminaires ;
- l'interprétation de ces résultats ;
- les résultats des mesures d'exploration
- les croquis d'implantation et de localisation d'implantation;
- l'interprétation des différents croquis et résultats ;
- les références documentaires ;
- le plan d'équipements du puits

Le consultant fournira dans le rapport, les coordonnées GPS des différents points retenus et un schéma détaillé indiquant l'emplacement précis des implantations. Les coordonnées GPS et le schéma permettront de pouvoir reconstituer l'implantation en cas de perte de la matérialisation.

## **B. Elaboration du Dossier d'Appel d'Offre (DAO) pour la réalisation du puits**

Le Consultant doit élaborer de façon claire le cahier des charges pour la réalisation du puits selon les résultats de l'étude hydrogéologique et géophysique de prospection et d'implantation du puits. Ce DAO doit permettre à la coopérative de lancer l'appel d'offres pour la réalisation du puits.

L'élaboration du DAO doit comprendre notamment :

- Cahier des Prescriptions Techniques
- Cahier des Prescriptions Spéciales
- Avant métré estimatif
- Cadre du Bordereau des prix unitaires
- Cadre du Devis estimatif

Le dossier doit être fourni sous forme de rapport en 2 copies hard et sur support électronique.

### **III. Conditions d'Exécution**

Pour mener à bien le projet, le consultant devra disposer de moyens matériels et humains suffisants pour le bon déroulement de sa mission. Ces moyens devront être décrits en détail dans l'offre.

### **IV. Délai d'Exécution**

Les études d'implantation géophysique et l'élaboration du DAO pour le puits doivent être réalisées dans un délai de deux (2) semaines à partir de la réception de l'avance de démarrage. Le deliverable final est la production des deux rapports en trois exemplaires et sur support électronique à la coopérative et au partenaire technique pour étude et validation.

### **V. Expérience**

Le consultant prend sous sa responsabilité méthodologique la composition et les profils techniques du personnel à affecter à cette mission. Il proposera donc le personnel qu'il juge optimal (avec justificatifs) pour obtenir les résultats attendus de l'étude. Toutefois, le personnel affecté à la mission doit comprendre au moins :

- un chef de mission (ingénieur géophysicien ou hydrogéologue) ayant une expérience d'au moins 10 ans dans les domaines hydrogéologique et de la prospection géophysique ;
- un technicien supérieur (hydrogéologie, géophysique ou assimilé) ayant au moins 5 ans d'expérience dans le domaine de forage des puits.

La proposition technique du bureau d'études comprendra :

- un commentaire sur les TDR ;
- la méthodologie prévue pour la réalisation de l'étude ;
- les CV du personnel technique affectés à l'étude ;
- les références du bureau dans le domaine de la prospection géophysique,
- les références du bureau dans la prospection dans la zone cible ou dans toute zone ayant les mêmes caractéristiques hydrogéologiques ;
- les délais d'exécution ;
- le matériel mobilisé et sa description (performance, état, propriété, etc.)
- un planning d'exécution ;
- la logistique et logiciels à utiliser.

La proposition financière comprendra un bordereau des prix unitaires et un devis estimatif et quantitatif.

Les dossiers de candidature seront déposés sous pli fermé au bureau du partenaire technique sis au 505 Immeuble BMCI, Tel : 45 25 62 06 La date limite du dépôt des dossiers est fixée au **31 Mars 2017 à 12 heures**

Email : [scorrera.aa.idsepe@gmail.com](mailto:scorrera.aa.idsepe@gmail.com)